

d'évaluation du renseignement de sécurité qui aurait pour mandat d'évaluer les menaces éventuelles à la sécurité et aux intérêts du Canada. Ces évaluations seraient fondées sur les renseignements que lui fourniraient les ministères et organismes du gouvernement canadien et les services de renseignement des pays amis. Ce bureau ferait partie du Bureau du Conseil privé et son directeur général relèverait du premier ministre par l'intermédiaire de son chef de Cabinet. Dans la même veine, le Comité spécial du Sénat avait recommandé que

[...] le Secrétariat de la sécurité et des renseignements du Bureau du Conseil privé soit élargi et renforcé pour servir de centre unique de collecte des renseignements secrets et de leur évaluation auprès des ministères et organismes fédéraux, pour qu'ils soient étudiés par le CCR et transmis aux ministères et organismes fédéraux concernés.

5.2.4 *Recherches entreprises par le comité*

Pour évaluer la possibilité de créer au Canada un organisme équivalent à l'ONA, le Comité a entrepris diverses démarches. Il a eu des discussions officieuses avec les membres du haut-commissariat australien à Ottawa. Il a discuté de la question avec un groupe de députés du Parlement australien de passage à Ottawa et s'est notamment intéressé au processus de contrôle en vigueur dans ce pays. Il a assisté à une réunion d'information donnée par l'ambassadeur d'Australie aux États-Unis, M. Michael Cook, qui était anciennement le chef de l'ONA. Il a reçu du sénateur William Kelly des précisions sur les recherches effectuées par son Comité à ce sujet. Il a obtenu et examiné divers documents qu'il a pu se procurer grâce à la *Loi sur l'accès à l'information*. Il a eu une réunion informelle avec M. Ward Elcock, actuellement sous-greffier (sécurité et renseignements) et conseiller juridique au Bureau du Conseil privé. Enfin, il a entendu le témoignage de M. Blair Seaborn, ancien coordonnateur de la sécurité et des renseignements au Bureau du Conseil privé.

5.2.5 *Conclusion*

En dépit de ces efforts, le Comité ne s'estime pas en mesure de dire si l'actuel système de coordination, d'évaluation et de diffusion des renseignements au sein du gouvernement répond aux besoins du Canada en matière de sécurité et de renseignement. Le Comité ne se considère pas non plus apte à établir dans quelle mesure le Bureau du Premier ministre ou le Cabinet se servent des renseignements de sécurité ou des renseignements touchant l'étranger. Enfin, le Comité ne peut pas non plus déterminer dans quelle mesure les renseignements de sécurité recueillis au Canada ou à l'étranger sont utiles aux ministères clients.

Le Comité estime qu'il est de la plus haute importance pour l'intérêt national du Canada, que le gouvernement s'occupe de la coordination, de l'évaluation et de la diffusion des renseignements de sécurité. D'énormes changements se produisent actuellement dans le monde. Ces changements pourraient donner naissance à de